

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 10 Décembre 2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'accueil de CRANSAC-LES-THERMES, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	17
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	03/12/2020

Etaient présents :

-Collège des élus communautaires titulaires : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

-Collège des élus communautaires suppléants : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants : M. Claude CHASTAN, Mme Sabine GODIN, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-Elus communautaires Titulaires :

M. Francis CAYRON, M. Gilles PONS, Mme Virginie AGUIAR.

-Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants : Mme Monique ROBERTIES, M. André ROMIGUIERE, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME A DECAZEVILLE COMMUNAUTE SUITE A LA CRISE SANITAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire du covid-19 qui n'a pas épargné l'économie mondiale et en particulier le secteur du tourisme, l'un des plus durement touchés.

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire a connu une baisse de fréquentation de la clientèle et donc **une baisse d'activité impliquant un manque de recettes** prévues au budget principal 2020 que nous pourrions détailler comme suit :

- Au niveau de **Terra Olt** : l'espace scénographique n'a pas ouvert au public cette année suite au retard pris dans la livraison des matériaux et de ce fait dans le retard des travaux d'amélioration menés en interne. Cette année, l'une des 10 salles a été complètement revue avec la nouveauté d'un sous-marin virtuel « Olt Explorer » amenant une nouveauté dynamique et originale dans sa conception. Il est à noter que cet équipement a généré des dépenses cette année qui ne seront pas renouvelées en 2021. Ouverture de Terra Olt prévue en mars 2021. **Estimation du manque de recettes : 20 000 €**
- Au niveau de **la Taxe de Séjour** face à la baisse de nuitées consommées sur le territoire. A ce jour, nous avons encaissé 44 000 € de taxe de séjour sur le prévisionnel de 55 000 € (dont 16 % uniquement de TS 2020). **Estimation du manque de recettes : 11 000 €**
- Au niveau de la vente de prestations visites guidées, excursions touristiques, vente de produits boutique. **Estimation du manque de recettes : 10 000 €**

Considérant le **contexte sanitaire et le reconfinement** sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020 destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie du Covid-19, l'Office de Tourisme Communautaire a ainsi fermé physiquement au public ses bureaux d'accueil impactant une nouvelle fois sa mission d'accueil physique mais permettant un maintien de ses autres activités :

- un accueil téléphonique et une réponse aux emails par roulement au niveau de l'équipe ;
- les agents permanents poursuivent leurs autres missions de travail en back office (réactualisation et réédition de supports de promotion et de communication, accompagnement et soutien des prestataires locaux notamment des restaurateurs, bilans de la saison, préparation de la saison 2021, travail sur la qualification de l'offre au niveau de l'hébergement, sur les circuits de randonnées, sur l'éco-mobilité touristique, aménagements à terra olt ...) en favorisant au maximum le télétravail lorsque cela est possible.

Une demande a été faite auprès des Services de la DIRECCTE pour bénéficier d'une allocation d'activité partielle du 16/11/2020 au 31/12/2020 selon les modalités prévues par les dispositions de l'article

L. 5424-1 du code du travail pour les agents de droit privé conseillers en séjours relevant de la Convention Nationale des Organismes de Tourisme.

Par ailleurs, un travail d'analyse financière a été réalisé sur le budget principal de l'Office de Tourisme Communautaire **pour évaluer au plus près, le résultat de la section de fonctionnement** en vue des prévisions de recettes (versements de taxe de séjour) et de dépenses (à caractère général et de personnel) d'ici décembre 2020.

Le résultat de fonctionnement prévisionnel serait déficitaire et évalué à 14 000 €.

Au vu de ce qui précède, l'Office de Tourisme Communautaire fera la demande au Conseil Communautaire du 17 Décembre 2020 :

- D'approuver le versement d'une subvention supplémentaire de fonctionnement de 14 000 € pour l'exercice 2020 au budget principal de l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire, suite à la crise sanitaire ayant impacté son budget ;

- d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2020 de la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la demande à la Communauté de Communes d'un versement d'une subvention supplémentaire de fonctionnement de 14 000 € pour l'exercice 2020 au budget principal de l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire, suite à la crise sanitaire ayant impacté son budget.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 15 Décembre 2020

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**
L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).